



AVIS DE CONFORMITÉ
Enquête Patrimoine 2014

Service producteur : Insee – Direction des statistiques démographiques et sociales – Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages

Opportunité : avis favorable émis le 4 juin 2013 par la commission Démographie et questions sociales Réunion du Comité du label de la statistique publique du 26 septembre 2013 (commission Ménages)

Les enquêtes Patrimoine ont pour objectif de décrire les actifs financiers, immobiliers et professionnels des ménages. Réalisées environ tous les six ans depuis 1986, elles rendent compte de l'évolution des patrimoines des ménages, ainsi que des taux de détention des différents actifs patrimoniaux. Elles apportent aussi une information très complète sur les facteurs explicatifs du patrimoine : biographie familiale et professionnelle, héritages et donations, revenus et situation financière, motifs de détention (ou de non-détention) des différents actifs. Elles constituent la référence pour la mesure du patrimoine des ménages en France qu'elles sont les seules à décrire intégralement et de façon détaillée (patrimoine professionnel ou financier en particulier).

L'enquête Patrimoine 2014 s'inscrit à partir de la vague 2014 dans un cadre européen : ses données produites par l'Insee en partenariat avec la Banque de France, serviront à renseigner la partie française de HFCS (*Household Finance and Consumption Survey*). L'enquête aura lieu désormais tous les trois ans avec une ré-interrogation sur plusieurs vagues d'une partie des ménages ; les vagues d'enquête au-delà de 2014 permettront, au travers du panel, de suivre plus précisément le patrimoine dans le temps et de mieux comprendre les phénomènes de cycle de vie.

La vague de 2014 aborde les thèmes suivants :

- caractéristiques sociodémographiques des ménages ;
- détention individuelle des actifs financiers, immobiliers et professionnels ;
- évaluation du montant détenu pour chaque actif ;
- description du logement principal et des autres logements ou terrains possédés par le ménage ;
- description de l'activité d'indépendant des personnes du ménage, et du patrimoine et de l'endettement professionnel ;
- revenus et situation financière du ménage ;
- trajectoires d'activité professionnelle, histoire conjugale du ménage, enfants vivant hors domicile ;
- héritages et donations, aides à la famille ;
- endettement du ménage ;
- habitudes familiales.

L'enquête s'intéresse aux ménages-unités de vie résidant en France en logements ordinaires, hors collectivité. La collecte des informations s'effectuera au niveau du ménage, **mais le suivi longitudinal se fera au niveau des individus**. Pour l'enquête 2014, un échantillon d'environ 20 000

.../...

logements sera tiré dans les fichiers de la Taxe d'Habitation. Les « hauts patrimoines » seront surreprésentés dans l'échantillon, conformément à la méthodologie déjà adoptée en 2010.

La collecte aura lieu d'octobre 2014 à fin janvier 2015 sous forme d'une interview classique en face-à-face assistée d'un ordinateur (CAPI). La durée moyenne de passation du questionnaire est d'environ 75 minutes pour la plupart des ménages, et s'élève à 100 minutes pour les ménages les mieux dotés en patrimoine. Pour pallier une charge d'interrogation trop lourde pour ces derniers, il leur sera proposé de réaliser l'entretien en deux visites.

La collecte des revenus sera réalisée en majeure partie par appariement avec le fichier des déclarations fiscales, ainsi que le fichier de prestations de la Caisse nationale d'assurance familiale et de la Mutuelle sociale agricole.

Les données de l'enquête européenne HFCS 2014 seront diffusées au 1^{er} semestre 2016. Les publications des résultats de l'enquête française Patrimoine 2014 dans les collections traditionnelles de l'Insee interviendront entre fin 2015 et fin 2017.

Les fichiers anonymisés (fichier de production et de recherche) de l'enquête française Patrimoine 2014 seront mis à disposition des chercheurs à partir de 2015.

Le Comité constate que la méthodologie de l'enquête Patrimoine est solidement construite et appropriée, eu égard aux contraintes et aux choix de protocole de l'enquête. Il a pris connaissance du projet de panélisation de l'enquête, dont la 1^{ère} vague sur laquelle porte son examen aura lieu en 2014. Il estime que cette opération est conçue et menée dans les règles de l'art et que les solutions préconisées par le service semblent garantir la meilleure qualité statistique, en l'état actuel de son information à ce stade de l'opération.

Les phases ultérieures de cette opération, en particulier, les enquêtes de suivi, devront bien entendu être présentées devant les membres de la Commission Ménages en temps utile.

Le Comité du label émet les recommandations suivantes :

La concertation avec les partenaires sociaux reste utile à tous les stades de préparation de l'enquête, aussi le Comité du label rappelle-t-il l'importance et l'utilité d'une concertation avec ces derniers.

Le Comité prend acte de l'inclusion des Dom pour la vague 2014 (la Réunion, la Guyane et la Guadeloupe). Il demande à être informé des choix définitifs retenus, notamment sur la taille de l'échantillon, sur laquelle demeurent des incertitudes. Le Comité attire toutefois l'attention du service sur la publication des résultats à partir de l'exploitation transversale en 2014, compte tenu d'éventuels défauts de qualité sur la collecte dans les Dom. Par ailleurs, lors des vagues ultérieures de l'enquête Patrimoine, le service devra être vigilant dans l'interprétation des résultats en évolution puisque l'opération Dom n'aura pas été reconduite.

L'ensemble des lettres-avis doivent être revues dans le sens d'une harmonisation des formulations, de la mise en évidence des objectifs et des utilisations de l'enquête, de la justification de la temporalité du suivi et de l'annonce de celle-ci. Il conviendra également de tenir compte des remarques formulées dans le rapport du pré-label (annonce des documents à préparer, changer « étude » par « Enquête »...).

Les formulations standards qui seront proposées par le Comité du label, notamment sur l'incitation à répondre, le rappel de la confidentialité etc .. seront à respecter.

Le questionnaire a fait l'objet d'un certain nombre de remarques au cours du pré-label qui devront être intégrées ; il est demandé en particulier d'insérer une modalité particulière « congé parental », à classer dans l'emploi.

Concernant la mise en œuvre et la conservation d'une table des adresses électroniques, le Comité rappelle que le processus doit être clairement défini et décrit. Par ailleurs, dans le dossier CNIL, il est important de ne pas oublier de préciser que les données collectées seront appariées avec d'autres fichiers et de fournir la plaquette qui mentionne ce point aux enquêtés.

Pour l'expérimentation de l'enquête par internet prévue début 2015, le Comité attend une note détaillée qui portera notamment sur le champ, le plan de sondage, la transmission des données et leur sécurisation, le protocole de collecte, les lettres-avis spécifiques.

Cette note, qui pourra s'inspirer des autres opérations méthodologiques de collecte multi-mode déjà réalisées à l'Insee est souhaitée à l'horizon de 6 mois ; un avis d'examen pourra alors être émis, assorti, en cas de proposition d'obligation de réponse, d'un numéro de visa en vue d'une inscription au Journal officiel.

Le passage au Comité du secret est nécessaire pour permettre la saisie des questionnaires papiers par un prestataire extérieur,.

Concernant les ménages en institutions, le Comité encourage le service à mener des expérimentations pour suivre ces ménages dans l'optique de la thématique de l'enquête, afin de préparer l'avenir à l'horizon de 4 ou 5 ans, au regard des évolutions démographiques et sociales et de l'importance croissante de cette population en France.

Le Comité du label demande au service, en sus des remarques spécifiques évoquées ci-dessus, de prendre également en compte celles soulevées dans le rapport d'expertise.

Le Comité demande que les documents suivants lui soient adressés :

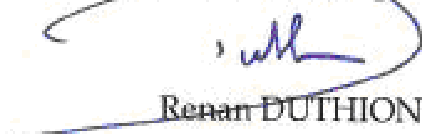
- les lettres-avis et le questionnaire définitifs
- la note concernant la collecte par internet

Justification de l'obligation « la cohérence de l'ensemble du projet serait grandement améliorée par l'obtention du label d'intérêt général et de qualité statistique, avec mention obligatoire, et le gain de qualité pour l'enquête serait manifeste » (Extrait de la demande de label envoyée par le service enquêteur).

Le Comité du label de la statistique publique attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique assorti de l'obligation de réponse à l'enquête Patrimoine 2014.

Ce label est valide pour les années 2014 et 2015

Le Président du Comité du label
de la statistique publique



Renan DUTHION